



Choisey

Bulletin municipal - Mai 2016

Mesdames, Messieurs,
chers concitoyens et concitoyennes,

Nous arrivons au terme de la seconde année du mandat qu'une majorité d'entre vous, nous a fait l'honneur de nous confier le 30 mars 2014, période qui aura démontré notre fidélité aux engagements que nous avons pris devant vous. Nous vous avons proposé les trois principes « CHOISEY UN NOUVEAU DEFI : RIGUEUR, TRANSPARENCE et AMBITION ».

➤ **LA RIGUEUR** : nous nous la sommes appliquée en premier lieu à nous-mêmes en ayant abandonné à notre commune la totalité de nos indemnités la première année, soit 50 000 € puis 25 000 € la seconde année. Nous avons ainsi compensé **150 %** de la réduction des dotations de l'Etat de 2014 à 2016. Nous l'avons ensuite appliquée à notre budget en réduisant de **34 %** l'annuité de notre dette par un réaménagement approprié des nombreux emprunts souscrits antérieurement.

Nous l'avons enfin appliquée à la gestion des différents personnels, puis à toutes les dépenses injustifiées par rapport aux besoins réels de notre collectivité.

➤ **L'AMBITION** : elle se manifeste dans les nombreux projets que nous avons développés dans le secteur scolaire notamment, puis dans le secteur des voiries et réseaux. Conformément à nos engagements, nous nous sommes attachés avec force à la réduction de la fracture numérique dans notre village. L'arrivée de la fibre dans nos zones d'activités n'est que le début d'une montée en débit pour notre village.

Une attention particulière a été portée à la rénovation et au développement des zones commerciales avec un dialogue fréquent engagé avec l'association des commerçants, l'office du Commerce du Grand Dole et la Communauté d'agglomération du Grand Dole (CAGD). Le transfert de compétence à la CAGD avant le 1er janvier 2017 va les impacter et je le vois source d'améliorations

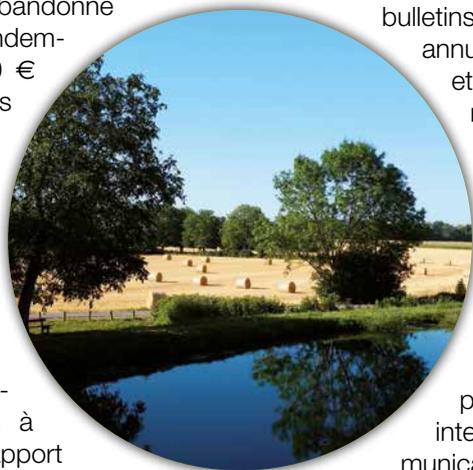
en 2016 et 2017. Les efforts porteront, notamment, sur l'entrée de la zone avec la disparition prochaine de l'ancien bâtiment PARCOFLEURS puis la rénovation des espaces publics en direction des commerces des Gagnières. D'autres réflexions sont en cours sur l'amélioration et la visibilité des accès principaux. Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) est en cours et remplacera notre POS fin 2018. La mise aux normes d'accessibilité des bâtiments recevant du public va faire l'objet d'un agenda d'aménagement programmé (ADAP) sur les six prochaines années.

➤ **LA TRANSPARENCE** avec plusieurs réalisations :

bulletins COM'UNE INFO, bulletin municipal annuel, avec des coûts réduits de moitié et enfin le site Internet promis. C'est un nouvel outil qui a demandé beaucoup d'efforts à la commission animation et qui devrait nous l'espérons vous donner satisfaction et donner une nouvelle image de notre commune. Il s'inscrit dans une charte graphique globale, avec la création du logo qui en a été le socle de base et sur lequel s'appuient maintenant nos parutions papier, nos courriers, nos réunions et le site internet lui-même. C'est un outil de communication important non seulement pour la municipalité, mais aussi pour les associations qui ont bien voulu s'y associer, et enfin pour vous toutes et tous afin de faciliter nos relations communes. Faisons en bon et sage usage.

Vous pourrez ainsi constater que nous avons réalisé ou engagé 95 % de nos projets électoraux avec une charge de travail triple durant ces deux ans, puisqu'il a fallu à la fois faire ce qui n'avait pas été fait, faire ce que nous devons faire et préparer ce qui doit être fait. Nous avons ainsi pu démontrer qu'il était possible de travailler avec rigueur dans l'intérêt général avec un minimum d'indemnités.

J.C. LAB
Maire de CHOISEY

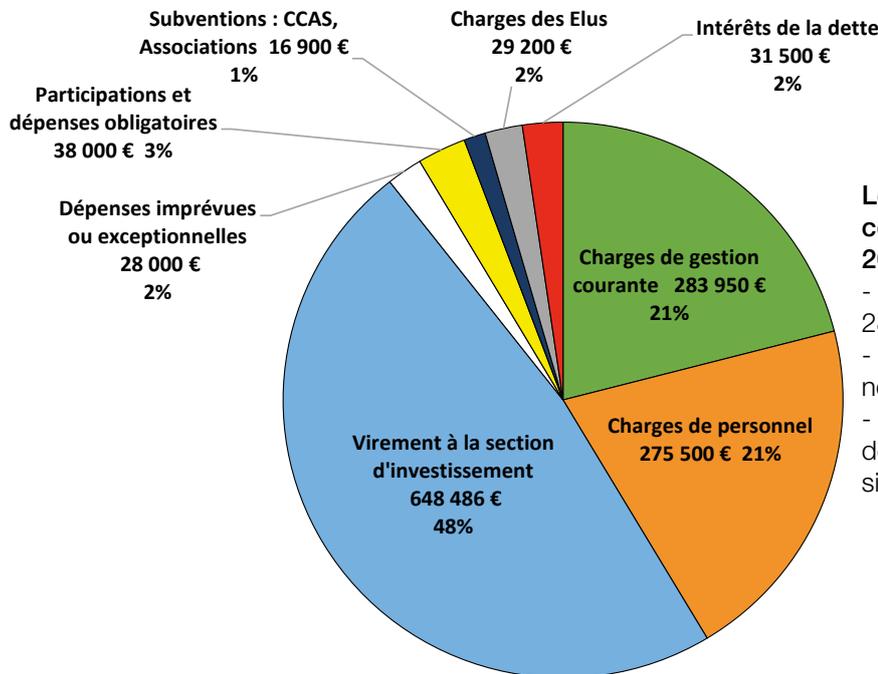


Les finances communales

Budget communal - Prévisionnel 2016

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES - Montant global : 1 351 536 €

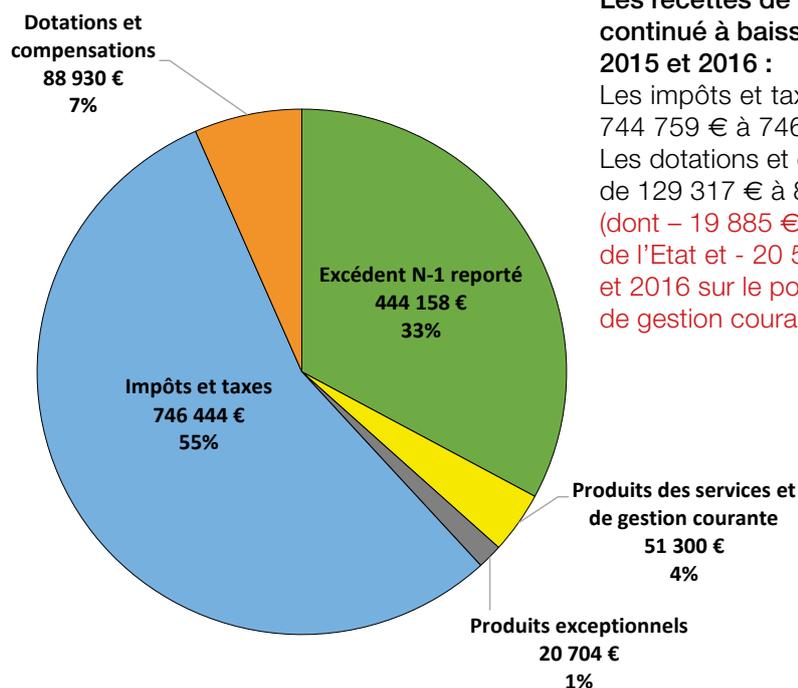


Les dépenses de fonctionnement ont continué globalement à décroître entre 2015 et 2016 :

- Charges de personnel ramenées de 289 550 € à 275 500 € : - 14 050 €
- Charges financières des emprunts ramenées de 42 750 € à 31 500 € : - 11 250 €
- Charges de gestion courante augmentées de 275 400 € à 283 950 € en raison du sinistre aux ateliers vestiaires : + 8 550 €

A NOTER : le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement est passé de 411 801 € en 2015 à 648 486 € en 2016. Cette augmentation s'explique en grande partie par des fonds encaissés en 2015 (243 500 €) destinés à un remboursement anticipé de deux emprunts au 1^{er} janvier 2016 (explication qui s'applique également à ce même montant en recettes d'investissement).

RECETTES - Montant global : 1 351 536 €



Les recettes de fonctionnement ont continué à baisser globalement entre 2015 et 2016 :

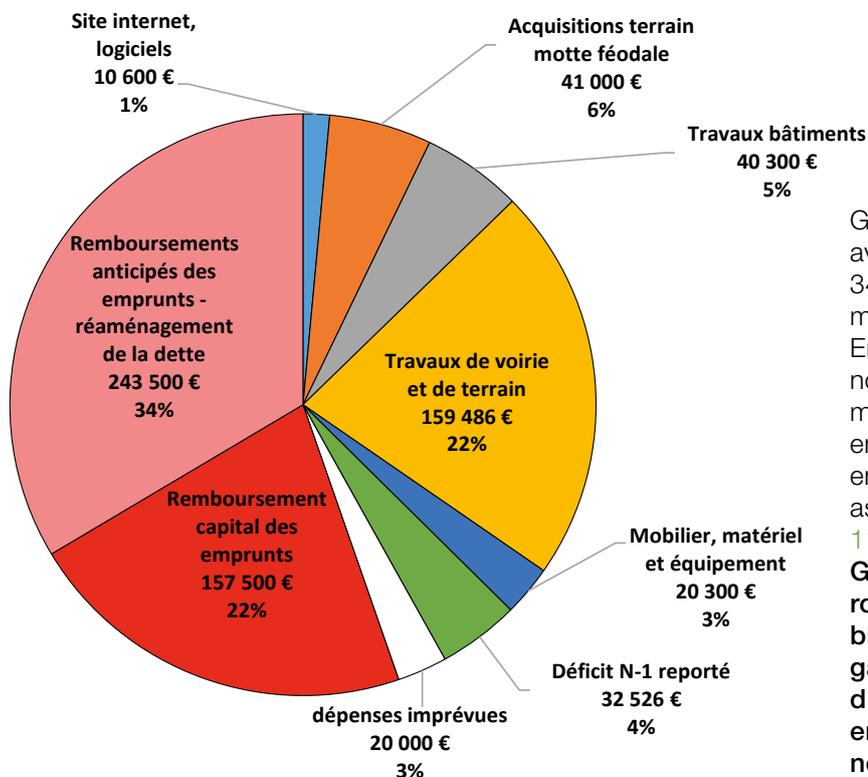
- Les impôts et taxes augmentées de 744 759 € à 746 444 € : + 1 685 €
- Les dotations et compensations diminuées de 129 317 € à 88 930 € : - 40 387 € (dont - 19 885 € de baisse des dotations de l'Etat et - 20 502 € imputés entre 2015 et 2016 sur le poste « produits et services de gestion courante »).

A NOTER : l'excédent à reporter à la fin 2015 (444 158 €) qui a fortement augmenté par rapport à celui de fin 2014 (213 973 €) en raison de la gestion rigoureuse de la section de fonctionnement.

Les finances communales, suite

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES - Montant global : 725 212 €

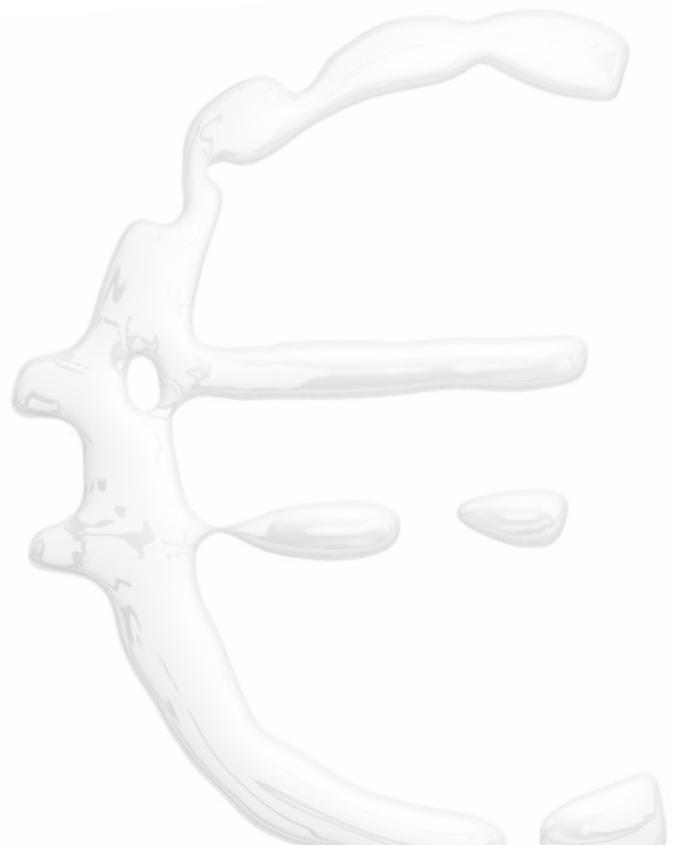
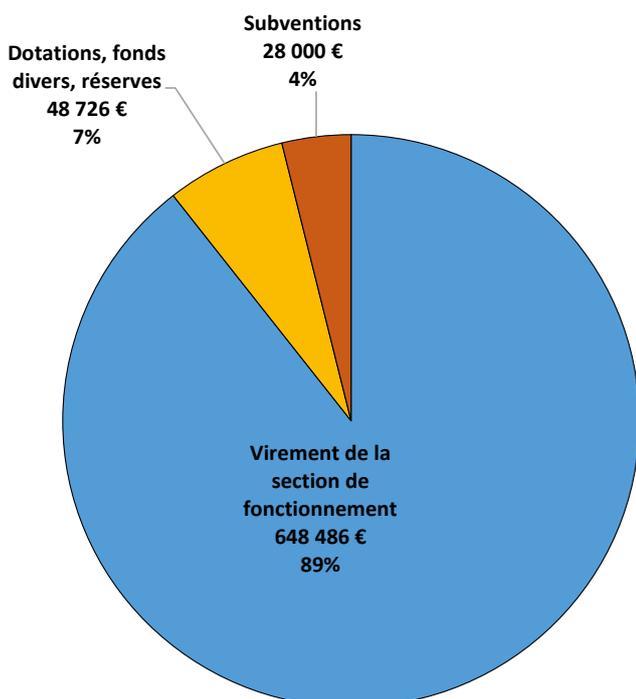


Grâce au réaménagement de la dette, nous avons réduit en moyenne notre annuité de 34 % sur les années 2016 à 2020 et augmenté ainsi notre capacité d'investissement. En conséquence, nous avons pu porter notre investissement 2016 (hors remboursement de la part capital des emprunts encore en cours) à 291 686 € contre 136 291 € en 2015 sans recours à l'emprunt pour en assurer le financement, soit une hausse de 114 %.

Grâce au réaménagement, nous pourrions poursuivre notre action de rétablissement de la rigueur financière en garantissant le maintien d'un bon niveau d'investissement sur fonds propres, tout en réduisant le montant de la dette de notre commune.

Jean-Claude LAB

RECETTES - Montant global : 725 212€



○ La mairie vous informe

○ Mairie :

horaires d'ouverture au public

Lundi	8 ^h 30 à 10 ^h 00	15 ^h 00 à 16 ^h 00
Mardi	8 ^h 30 à 10 ^h 00	15 ^h 00 à 17 ^h 30
Mercredi	8 ^h 30 à 9 ^h 30	fermé l'après-midi
Jeudi	8 ^h 30 à 10 ^h 00	15 ^h 00 à 17 ^h 30
Vendredi	8 ^h 30 à 10 ^h 00	15 ^h 00 à 16 ^h 00

21 rue d'Amont - 39100 Choisey

Tél. 03 84 79 60 40 - Fax 03 84 79 60 49

Mail : mairie.choisey@wanadoo.fr

Site : www.choisey.fr

○ Rappel sur les bruits

La circulaire préfectorale n° 2012 073-0008 porte réglementation des bruits de voisinage dans le département du Jura et par conséquent à Choisey. Elle précise notamment que : « Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique sont autorisés :

➔ les jours de semaine (lundi au samedi) de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 20h00

➔ les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00 »



Pour consulter l'intégralité de cette circulaire, rendez-vous sur le site de la Préfecture du Jura : www.jurapref.gouv.fr et taper « bruit de voisinage » dans la zone « recherche ».

Démarches administratives

○ Carte d'identité

Les formulaires de demande de carte d'identité sont disponibles au secrétariat de mairie, vous devez vous munir des documents suivants :

➔ PERSONNES MAJEURES

】 2 photos d'identité couleur identiques, récentes et parfaitement ressemblantes, tête nue, de face et sur fond blanc, format 35 mm x 45 mm

】 1 justificatif de domicile de moins de trois mois

(factures EDF, téléphone, Sogedo...),

➤ si vous n'avez pas de facture à votre nom : présenter l'original ainsi que la photocopie d'une quittance récente **ET** joindre une lettre de l'hébergeant certifiant que vous habitez à cette adresse depuis plus de 3 mois, accompagnée de la photocopie d'un justificatif d'identité à son nom (passeport, carte d'identité,...)

】 ancienne carte d'identité

】 en cas de perte ou vol de l'ancienne carte, une **attestation de perte ou vol** devra être faite en mairie au moment du renouvellement : dans ce cas, fournir un **timbre fiscal de 25 €**

】 Pour une première demande ou si votre carte d'identité est périmée depuis plus de 2 ans : **copie intégrale de l'acte de naissance** obligatoire

➔ PERSONNES MINEURES

】 mêmes documents à fournir que ci-dessus, plus :

】 livret de famille

】 en cas de séparation ou divorce des parents : **copie du jugement de garde**

】 photocopie de la carte d'identité du parent qui signe le formulaire



A compter du 1^{er} janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité est passée de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans).

L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne :

】 les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1^{er} janvier 2014 à des personnes majeures.

】 les cartes d'identité sécurisées délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

ATTENTION : Cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisée pour les personnes mineures. Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance.



○ Passeport

S'adresser en mairie de Dole qui vous communiquera les pièces à fournir et le dossier à compléter.

○ Cartes grises

Les imprimés relatifs à l'immatriculation des véhicules, achat, vente, changement d'adresse... sont disponibles sur le site de la Préfecture du Jura rubrique « démarches administratives » et « système d'immatriculation des véhicules »

www.jurapref.gouv.fr

○ Déménagement - Emménagement

Vous arrivez dans une commune, vous en partez, vous changer d'adresse au sein d'une même ville... Pensez à signaler ces changements en mairie. Les services administratifs internes et externes à la commune en auront besoin pour le suivi de la liste électorale, les prévisions d'inscriptions dans les écoles...

○ Elections

Si vous venez d'emménager à Choisey* : vous pouvez venir au secrétariat vous inscrire sur la liste électorale. Il faudra accompagner votre demande d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

Si vous avez 18 ans* : vous serez inscrit d'office sur la liste électorale automatique si vous avez effectué votre recensement militaire lors de vos 16 ans en mairie de Choisey.

* informations d'ordre général qui peuvent être modifiées selon cas particuliers

Pour voter : pour Choisey, commune d'au moins 1 000 habitants, vous devrez obligatoirement présenter un justificatif d'identité.



➔ **A noter, les élections présidentielles auront lieu les 22 avril et 6 mai 2017
pensez à venir vous inscrire en mairie avant le 31 décembre 2016**

Enfance - Jeunesse

○ Les assistantes maternelles agréées

BEGRAND Claude	20 rue d'Amont	03 84 79 56 92
CHARLOT Isabelle	7 chemin du Truchot	03 84 82 60 36
GUILLOT Catherine	22 place du Pasquier	03 84 70 95 53
LEFILS Sabrina	6 rue du Pré au Prince	03 84 82 55 73
		ou 06 87 87 70 65
LOPES Vera Lucia	15 rue d'Amont	06 68 01 57 97
MAIREY Sylvie	19 rue Sous les Vignes	03 84 79 11 94
METRAILLE Marie-Christine	50 rue d'Amont	03 84 79 00 84
PICARD Elise	60 F rue Sous les Vignes	06 44 77 25 15

Maison des Assistantes Maternelles : 4 A route Nationale

CHAGRIN Magali : 03 63 66 27 68

GUYON Emilie : 06 83 42 46 59

MARTY Delphine : 03 84 81 80 23



○ Préparation de la rentrée de septembre 2016

Madame, Monsieur,
je vous informe que les inscriptions à l'école de Choisey se dérouleront
du mardi 3 mai au mardi 31 mai 2016.

Merci de bien vouloir prendre rendez-vous auprès de Mme Vandelle
le mardi toute la journée ou après la classe les autres jours.
Téléphone de l'école : 03 84 79 60 44.

Pièces à fournir : livret de famille, carnet de santé, certificat de radiation pour les élèves déjà scolarisés.





○ Horaires et réglementation d'accès au City Park et aire de jeux vers la salle des fêtes

Les aires de jeux implantées sur le parking de la salle des fêtes : City Park et jeux pour enfants sont d'accès libre. Elles ne sont donc pas surveillées.

L'accès à ces jeux est autorisé tous les jours : **de 9h00 à 17h00 du 1^{er} octobre au 31 mars et de 9h00 à 21h00 du 1^{er} avril au 30 septembre.**

Toute utilisation nocturne est interdite.

L'arrêté dans son intégralité est affiché à l'entrée de la salle des fêtes.

○ Rappel ! Cartes de transport scolaire

Les élèves du Grand Dole peuvent voyager **gratuitement** pour se rendre dans leur établissement scolaire.

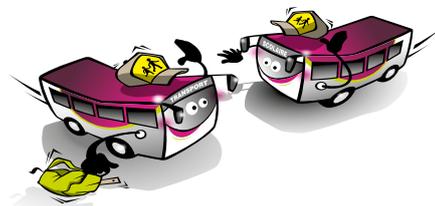
Pensez à retirer votre dossier d'inscription aux transports scolaires au secrétariat à partir du 30 mai.

Il sera à retourner, dans la mesure du possible **avant le 30 juin en mairie**

avec le cachet de l'établissement scolaire et une photo.

Pensez à bien conserver votre carte magnétique 2015/2016.

Elle sera paramétrée pour la nouvelle année scolaire, au premier voyage effectué à la rentrée sous réserve que vous ayez rempli la demande d'inscription.



○ Carte avantages-jeunes



Le Conseil municipal a décidé d'offrir la carte avantages jeunes pour la rentrée 2016/2017 aux jeunes cabotins exclusivement âgés de 14 à 22 ans.

A cet effet, vous trouverez dans le présent bulletin d'informations municipales, un formulaire de réservation qu'il faudra retourner sous enveloppe en mairie **avant le 6 juin 2016** accompagné des pièces justificatives demandées.

Toute demande incomplète ou reçue après cette date ne pourra pas être prise en compte.

○ Recensement militaire : pensez-y dès vos 16 ans pour ne pas oublier !

Il est important de se faire recenser dès son anniversaire et au plus tard dans les 3 mois suivants !

ATTENTION !

En cas de déménagement après vous être fait recenser : pensez à contacter la Caserne de la Région dont vous dépendez pour signaler votre changement d'adresse pour que vos convocations puissent vous être transmises ; pour la Franche-Comté : Caserne Ruty à Besançon : 03 81 87 78 81

Urbanisme et habitat

○ Vous effectuez des travaux

Alors que pour certains travaux d'importance, obtenir un **permis de construire** est indispensable, d'autres constructions ou aménagements plus modestes, ne sont pas soumis à la délivrance d'un permis. Ceux-ci doivent toutefois être précédés d'une **déclaration préalable de travaux** (modification de tout aspect extérieur d'une maison, clôture,...).

Cette déclaration permet aux autorités administratives compétentes, de s'assurer que le projet est conforme aux règles d'urbanisme.

Renseignez-vous en mairie avant d'entreprendre quoi que ce soit.



Une aide de l'État pour
un logement économe
et écologique

○ Poursuite du programme « Habiter mieux » en 2016 : des subventions importantes pour réaliser des travaux d'économie d'énergie

En 2016, grâce à d'importantes enveloppes de crédits disponibles pour l'ensemble du département, et des conditions d'accès élargies : plus d'un jurassien (propriétaire occupant) sur deux peut bénéficier d'une aide exceptionnelle, accordée sous conditions de ressources, pour réaliser des travaux d'économie d'énergie !

C'est donc le moment d'en profiter puisque pour la réalisation de travaux d'économies d'énergie performants, les subventions peuvent couvrir jusqu'à plus de la moitié du coût des travaux engagés.



Sur le territoire du Grand Dole entre juin 2012 et juin 2015 : 500 **logements** ont été rénovés, 4.5 millions d'euros de subventions ont été versés, 10 millions d'euros de travaux ont été réalisés.

Un accompagnement de A à Z des propriétaires par JURA Habitat

JURA Habitat accompagne les propriétaires occupants de la définition de leur projet jusqu'à la fin des travaux :

- visite à domicile, évaluation thermique
- conseils techniques suivant le niveau de performance énergétique recherché (gain thermique d'au moins 25% exigé)
- définition du programme de travaux : isolation (combles, sols, murs), changement de menuiseries, équipements pour le chauffage et l'eau chaude, pose d'une ventilation, installation d'une régulation, mise en œuvre d'énergies renouvelables, ...
- suivi de l'opération en relation avec les entreprises

JURA Habitat assure le montage administratif des demandes d'aides pour financer les travaux :

- recherche et estimation des financements : programme HABITER MIEUX, aides complémentaires des collectivités (Région, Conseil Départemental, ...), crédits d'impôt, éco-prêt à taux zéro, ...
- constitution des dossiers administratifs, préfinancement des aides et suivi jusqu'au paiement des subventions

Pour tout renseignement :



03 84 86 19 10
contact@jurahabitat.fr
www.jurahabitat.fr

Jura Habitat
3 av. Aristide Briand - DOLE
03 84 82 14 42

Exemple de financement dans le cadre du programme Habiter Mieux

Un ménage avec 2 enfants, revenu moyen mensuel : 2 000 €, réalise l'isolation des combles et change les menuiseries de son pavillon des années 60.

Coût des travaux : 15 825 € TTC

Subventions (Anah + Etat + Conseil Départemental) : 8 000 €

Ecoprêt : 7 000 € (mensualités de 73 € pendant 8 ans)

Economies sur le budget énergie : 40 € / mois - **Gain énergétique** : 40 %

Bon à savoir

JURA Habitat accompagne également les propriétaires occupants à bénéficier de subventions pour réaliser des travaux d'**adaptation des logements au vieillissement et au handicap** (adaptation de salles de bain, pose de volets électriques, sièges monte-escaliers, réduction de seuils,...).

Cimetière et formalités en cas de décès

La sépulture dans le cimetière d'une commune est autorisée par le Maire.

Elle est due :

- ➔ aux personnes décédées sur son territoire quel que soit leur domicile,
- ➔ aux personnes domiciliées sur son territoire, alors même qu'elles seraient décédées dans une autre commune,
- ➔ aux personnes non domiciliées dans la commune mais qui ont un droit à une sépulture de famille,
- ➔ aux Français établis hors de France, n'ayant pas une sépulture de famille dans la commune et qui sont inscrits sur la liste électorale de celle-ci



Coût des concessions au cimetière de Choisey :

CONCESSIONS		Tarifs	
		15 ans	30 ans
CIMÉTIÈRE	Pleine terre - 2 m ² (tombe)	100 €	200 €
	Cavurne plein terre - 1 m ² (demi-tombe)	100 €	200 €
ESPACE CINÉRAIRE	Cavurne comprenant 4 emplacements divisibles : attribution possible à différents concessionnaires.	Néant	100 € l'emplacement
	Columbarium vertical de 13 cases de deux emplacements chacune non divisibles	Néant	200 € la case de deux emplacements

○ QUE FAIRE EN CAS DE DÉCÈS

Déclaration sous 24 heures lors d'un décès à domicile, un centre de soins ou en maison de retraite.

La déclaration de décès doit être effectuée dans les 24 heures à la mairie du lieu du décès.

Se munir des pièces suivantes :

- ➔ Le certificat médical constatant le décès,
- ➔ Le livret de famille ou une pièce d'identité appartenant au défunt (la carte de séjour pour les étrangers)
- ➔ Un justificatif d'identité pour la personne déclarante.

Lors d'un décès dans un centre de soins ou une maison de retraite (EHPAD compris), l'établissement effectue gratuitement cette démarche à la mairie.

Remise par la mairie **des copies de l'acte de décès (en demander une dizaine d'exemplaires).**

Il est fait mention du décès sur le livret de famille.

Lors de la déclaration en mairie :

- ➔ désigner le lieu où va reposer le corps (adresse et coordonnées de la chambre funéraire le cas échéant),
- ➔ préciser le nom de l'entreprise de pompes funèbres,
- ➔ faire le choix entre l'inhumation ou la crémation, en respectant les volontés du défunt s'il s'était exprimé sur ce sujet,
- ➔ indiquer le lieu d'inhumation ou de dépôt de l'urne après incinération.

Adresses utiles

○ PÔLE EMPLOI

Tél : 39 49

2 rue Pablo Neruda (proche Hôpital Louis Pasteur)
BP 508 - 39181 DOLE cedex

Horaires d'ouverture :

lundi, mardi, mercredi de 8h30 à 16h30,
jeudi de 8h30 à 12h00,
vendredi 8h30 à 16h00.

www.pole-emploi.fr

○ ESPACE JEUNE -

MISSION LOCALE DOLE REVERMONT

24 place Nationale - 39100 DOLE

Tél : 03 84 72 53 18 sur rendez-vous

Fax : 03 84 82 43 52

Horaires d'ouverture : lundi, mercredi, jeudi et vendredi : 9h00 à 12h00 et 13h45 à 17h00
mardi : 13h45 à 17h00

www.missionlocale-dolerevermont.fr

○ CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU JURA

62 route de Lyon - 39207 SAINT CLAUDE CEDEX

www.caf.fr

Pour toute information générale ou personnalisée (paiement...) : **consultez prioritairement la rubrique « Mon compte » sur le caf.fr**

Accueil téléphonique :

0 810 25 39 10 : du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h15 et de 13h00 à 16h30

Se munir de son numéro d'allocataire et de son code confidentiel (communiqué par la CAF).

Remarque : toujours inscrire son n° d'allocataire sur les envois adressés à la CAF.

Agence CAF à Dole : Antenne CAF - Centre Schweitzer
180 rue Pablo Picasso (Mesnils Pasteur)
39100 DOLE

du lundi au vendredi : 8h30 à 12h15 et 13h00 à 16h30

Se munir de sa carte d'allocataire et d'une pièce d'identité.

○ SERVICES SOCIAUX DU DEPARTEMENT

Maison Départementale des Solidarités

Centre Principal

4 cours Clémenceau - BP 74 - 39108 DOLE CEDEX - Tél. 03 84 79 60 80

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi 9h à 12h et 13h30 à 16h30

Centre annexe

32 rue Maréchal Leclerc (Mesnils Pasteur) - 39100 DOLE - Tél. 03 84 82 04 84

Horaires d'ouverture : 9h à 12h et 13h30 à 16h30, (fermé le mercredi après-midi, et vendredi après-midi).

Assistante sociale du secteur

Madame Lemeur, prendre contact avec le centre annexe : 03 84 82 04 84

Pour les consultations des nourrissons, vaccinations, centre de planification, service d'Aide Sociale à l'enfance : prendre contact avec la Maison Départementale des Solidarités.

○ Aides aux personnes âgées ou adultes

Diverses associations proposent leurs services d'aide à domicile :

tâches domestiques (ménage, repassage, préparation des repas, courses, petits travaux de jardinage, de bricolage, nettoyage), l'aide à la personne âgée, adulte handicapé, enfant (accompagnement, compagnie...), la garde des personnes à domicile (téléalarme)...

Des plaquettes d'information sont disponibles en mairie.

Ces services permettent de bénéficier de réduction d'impôt jusqu'à 50 % des dépenses effectivement supportées pour les personnes imposables.

Pour tous renseignements concernant les retraités, les personnes âgées et leur entourage, le CLIC Nord Jura (Centre Local d'Information et de Coordination) peut vous apporter des informations :

03 84 79 66 87 du lundi au vendredi (sauf le mercredi) de 9 h à 12 h30 et de 13 h à 16 h30, (centre Armand Truchot, avenue Charles Laurent Thouverey à Dole (face au Lycée Jacques Duhamel).

Le CLIC peut informer et orienter les seniors afin de favoriser leur maintien à domicile ou les accompagner vers des solutions d'hébergements temporaires ou permanents.



○ Horaires des déchèteries

Hiver du 1^{er} janvier au 26 mars et du 26 octobre au 31 décembre 2016

	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samedi	
Brevans	9h00 11h45	13h30 17h15										
Dole	9h30 11h45	13h30 16h45										
Tavaux	<i>fermé</i>	<i>fermé</i>	9h30 11h45	13h30 16h45	9h30 11h45	<i>fermé</i>	9h30 11h45	13h30 16h45	9h30 11h45	13h30 16h45	9h30 11h45	13h30 16h45

Été du 28 mars au 24 octobre 2016

	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samedi	
Brevans	8h30 11h45	13h30 18h15										
Dole	9h00 11h45	13h30 18h15										
Tavaux	<i>fermé</i>	<i>fermé</i>	9h00 11h45	13h30 18h15								

Le nombre de passages gratuits par an est de 26 pour les particuliers.

Lorsque l'apport est constitué uniquement de déchets verts, s'adresser au gardien ceux-ci ne sont pas comptabilisés parmi les 26 autorisés.

Quels sont les produits autorisés en déchèterie ?

Dépôts gratuits et autorisés en déchèterie pour les particuliers et les professionnels :

Carton propre
Papier recyclable
Ferraille
Batteries
Emballages en verre

Dépôts gratuits et autorisés en déchèterie seulement pour les particuliers :

DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques)
Huile alimentaire
Néons-ampoules
Pneu

Dépôts interdits en déchèterie :

Ordures ménagères
Amiante-ciment
Médicaments et déchets médicaux
Plastique agricole
Produits radioactifs et explosifs
Bouteilles de gaz
Extincteurs

○ Le recyclage à Choisey

Benne à déchet verts : route de Villette, direction stade de football.

Bennes à verre : route de Villette en face la salle des fêtes, au bout de la rue sous les Vignes, rue des Prairies, rue des Bauvrettes à proximité accès de l'hôtel et du restaurant.

Bennes à papier : route de Villette en face la salle des fêtes, au bout de la rue sous les Vignes, rue des Prairies.

Borne textile : face à la salle des fêtes.

○ Collecte encombrants

La prochaine collecte des encombrants par l'ALCG aura lieu le **21 octobre 2016**.

MARIAGES

- 27 juin PACTET Alexandre, Camille, Marius et QUEUCHE Mary
 17 octobre PASTEUR Caroline, Valérie et LE BOUCHER Naël, Sylvain

- | | |
|-----------------------------------|--------------|
| MOUJAIDOV Muhammad-Saïd | 01 janvier |
| LAURIN Ruben, Philippe, Jean-Marc | 04 janvier |
| SEURRE Léo, Noël | 20 janvier |
| MEUNIER Noé, Thomas, Justin | 26 mai |
| METRAILLE Léna, Gisèle, Nicole | 14 juin |
| JACQUOT Quentin, Louis, Georges | 29 août |
| BARAILLE Lénaïc | 28 septembre |
| MABROUKI Mayan | 30 septembre |
| RAZIK Assia | 16 octobre |
| BONTEMPS HUGON Elio | 16 octobre |
| PERROTET Lyam, Ariya | 21 octobre |
| BOUÉ POUVEL Naïma, Nina, Asma | 02 novembre |

NAISSANCES

DECES

- | | | |
|-------------|------------------|---|
| 07 janvier | Dijon | MASSON Joëlle, Germaine née SOVANT |
| 19 février | Morez | LAMY Jacqueline, Pauline née JAVOUREZ |
| 23 mars | Besançon | FAVERO Michel |
| 27 juillet | Dole | MILLION René, Hubert |
| 02 octobre | Dole | BAUDET Yvonne, Antoinette, Christianne née MEUNIER |
| 14 octobre | Chamblay | FOURNIER Odile, Marie, Andrée née ANGININ |
| 19 octobre | Chalon-sur-Saône | AUBERT Jacqueline, Angèle, Léonie née PERDREAUX |
| 23 octobre | Dole | TANNIERE Yvonne, Marie, Augustine née SAINTEBARBE |
| 16 novembre | Choisey | LENICOLAIS Danielle, Yvonne, Madeleine divorcée PERIN |
| 19 novembre | Dole | PUGET Jackie, Maurice, Denis |

Seuls les événements d'état civil dont les famille ont donné leur accord pour cette insertion figurent dans la liste ci-dessus.

○ Vie de la commune

○ Location de la salle communale

La salle polyvalente communale est réservée en priorité aux activités des Associations locales. Cette restriction mise à part, elle peut être louée aux habitants de Choisey et aux personnes hors commune. Le règlement d'utilisation est disponible au secrétariat de Mairie. Il est rappelé que la capacité de la salle est de 120 personnes. Sa location implique la souscription d'une assurance spécifique à cette location.

Modalités de réservation

La réservation ne devient définitive qu'à réception de la convention signée, accompagnée du chèque d'arrhes de 76 Euros et de l'attestation d'assurance responsabilité civile. La salle polyvalente est louée aux conditions tarifaires fixées par le Conseil Municipal et la location est faite par journée entière non divisible.

Un chèque de caution de **250 € à l'ordre du trésor public** sera demandé lors de la prise des clés.

TARIF DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE DE CHOISEY

	Périodes	Coin Bar 30 pers. maxi exclusivement une journée en semaine	Salle polyvalente		Vaisselle par personne (couvert complet)
			une journée en semaine exclusivement	Le week-end (samedi, dimanche)	
Habitants de Choisey	Hiver (novembre à avril)	150 €	220 €	250 €	0,30 €
	Eté (mai à octobre)	125 €	195 €	225 €	
Extérieurs à Choisey	Hiver (novembre à avril)	250 €	340 €	410 €	
	Eté (mai à octobre)	225 €	315 €	385 €	

Ces tarifs comprennent la consommation électrique, de gaz et d'eau.

○ Les associations cabotines et leurs président(e)s

Nom	Association	Adresse	Téléphone / Mail
Josette DROUHAIN	Foyer rural	15 C rue C. de Persan 39100 DOLE	06 22 22 39 70 foyruraldechoisey@laposte.net
Eddy MUNSCH	Association Sportive	44 rue Prince de Condé 39100 DOLE	06 08 83 13 91 choiseyas.foot@free.fr
Gaëlle DE'ATHE	Association des parents d'élèves	21 rue d'Amont 39100 CHOISEY	03 84 82 36 64
Alain DUMONT	ACCA	10 rue Grandes Vignes 39100 CHOISEY	06 98 96 93 88
Robert BUSSONE	Anciens Combattants	6 A rue du Vieux Château 39100 CHOISEY	
Cécile JEANNET	Comité des Fêtes	21 place du Pasquier 39100 CHOISEY	03 84 79 08 83 comitedesfeteschoisey@orange.fr
Françoise COURDEROT	Paroisse	2 rue des Rouhaudes 39100 CHOISEY	03 84 72 32 31
Bernard JEANNIER	Choisey et son patrimoine	27 rue des Nicottes 39100 CHOISEY	03 84 79 03 40
Michel MUNERET	Amicale de la Pétanque Cabotine	2 ter rue des Juchoux 39100 CHOISEY	03 84 72 34 86
Pierre MACHARD	Les 3 A	19 rue des Nicottes 39100 CHOISEY	03 84 79 16 29
Bernard POINTELIN	Cyclo Club de Choisey	8 rue du 19 mars 39410 SAINT AUBIN	03 84 70 04 43 cycloclubchoisey@outlook.com
Florent GENERET	Zik en Noue	21 rue d'Amont 39100 CHOISEY	zikenoue@orange.fr

○ Animations à venir à Choisey

ORGANISATEUR	DATES et TYPES de MANIFESTATIONS
FOYER RURAL	Vendredi 27 mai - Théâtre enfant
	Vendredi 24 juin - Théâtre enfant
	Vendredi 26 août - Assemblée générale
	Vendredi 11 et samedi 12 novembre - Théâtre
	Vendredi 18, samedi 19 et dimanche 20 novembre - Théâtre
COMITE DES FETES	Jeudi 14 juillet - Repas, feux
	Dimanche 2 octobre - Loto
	Samedi 5 novembre - Dictée
	Vendredi 2 au dimanche 4 décembre - Téléthon
	Samedi 31 décembre - Réveillon
PATRIMOINE	Vendredi 21 octobre - Conférence
A.E.P.	Vendredi 1 ^{er} juillet - Kermesse des écoles
	Samedi 15 et dimanche 16 octobre - Bourse à la puériculture
CYCLO CLUB	Samedi 28 mai - La Guidoline
PAROISSE	Dimanche 25 septembre - Repas
PETANQUE	Samedi 25 juin - Barbecue
ZIK EN NOUE	Samedi 11 juin - Festival de musique

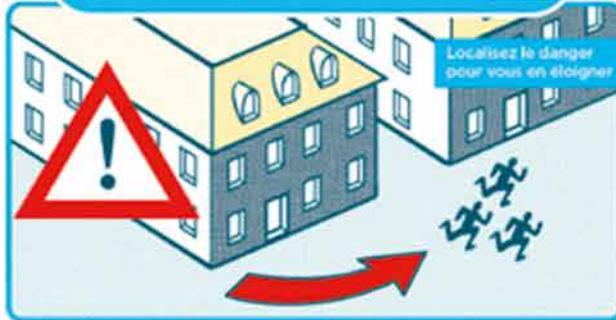
RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER

1/ S'ÉCHAPPER

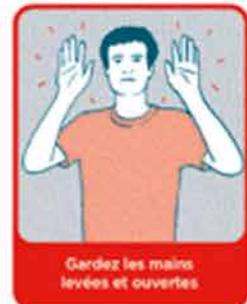
si c'est impossible

2/ SE CACHER



3/ ALERTE

ET OBÉIR AUX FORCES DE L'ORDRE



VIGILANCE

- Témoin d'une situation ou d'un **comportement suspect**, vous devez contacter les forces de l'ordre (17 ou 112)
 - Quand vous entrez dans un lieu, repérez les **sorties de secours**
- Ne diffusez aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre
- Ne diffusez pas de rumeurs ou d'**informations non vérifiées** sur Internet et les réseaux sociaux
 - Sur les réseaux sociaux, **suivez les comptes @Place_Beauvau et @gouvernementfr**



Pour en savoir plus : www.gouvernement.fr/reagir-attaque-terroriste





Contre les **cambrillages**,
les **bons réflexes** !



**VOUS ÊTES VICTIME OU TÉMOIN
D'UN CAMBRIOLAGE :
COMPOSEZ LE 17**

OPPOSITION CARTE BANCAIRE : 0 892 705 705
OPPOSITION CHÉQUIER : 0 892 68 32 08
BLOCAGE TÉLÉPHONES PORTABLES
Bouygues Telecom : 0 800 29 10 00
Free Mobile : 32 44
Orange : 0 800 100 740
SFR : 10 23

EN CAS DE CAMBRIOLAGE

Prévenez immédiatement le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie du lieu de l'infraction.
Si les cambrioleurs sont encore sur place, ne prenez pas de risques ; privilégiez le recueil d'éléments d'identification (physionomie, vêtements, type de véhicule, immatriculation...).

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE



Préservez les traces et indices à l'intérieur comme à l'extérieur :

- ne touchez à aucun objet, porte ou fenêtre ;
- interdisez l'accès des lieux.

UNE FOIS LES CONSTATATIONS FAITES

- Faites opposition auprès de votre banque, pour vos chèquiers et cartes de crédit dérobés ;
- prenez des mesures pour éviter un autre cambriolage (changement des serrures, réparations...);
- déposez plainte au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie en vous munissant d'une pièce d'identité. Pour gagner du temps, vous pouvez déposer une pré-plainte sur internet : <https://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr/>
- déclarez le vol à votre assureur, par lettre recommandée, dans les deux jours ouvrés. Vous pouvez y joindre une liste des objets volés, éventuellement avec leur estimation.

Pourquoi déposer plainte ?

Il existe des spécialistes de police technique et scientifique dans chaque département. Ils relèvent les traces et indices en vue d'identifier les auteurs des cambriolages.

Choisey

JURA
Franche-Comté



transport de
marchandises
dangereuses



inondation



sismicité
zone 2



risques
industriels

en cas de danger ou d'alerte

1. abritez-vous

2. écoutez la radio

Station Radio Fréquence Plus Dole-92.6 Mhz

Station R.C.F Jura Dole-103.2 Mhz

Station Autoroute Info-107.7 Mhz

Station France Bleu Besançon Lons-le-Saunier-103.0 Mhz

Station Radio Bresse-92.8 Mhz

3. respectez les consignes

> n'allez pas chercher vos enfants à l'école

pour en savoir plus, consultez

> en préfecture, le Document Départemental sur les Risques Majeurs

> sur Internet : www.prim.net

AU QUOTIDIEN

PROTÉGEZ LES ACCÈS



Équipez votre porte d'un système de fermeture fiable, d'un moyen de contrôle visuel (œilleton), d'un entrebâilleur.

Installez des équipements adaptés et agréés (volets, grilles, éclairage programmé, détecteur de présence, systèmes d'alarme). Demandez conseil à un professionnel.



SOYEZ PRÉVOYANT

Photographiez vos objets de valeur. En cas de vol, vos clichés faciliteront à la fois les recherches menées par les forces de l'ordre et l'indemnisation faite par votre assureur.

Notez le numéro de série et la référence des matériels et biens de valeur. Conservez vos factures.

SOYEZ VIGILANT

Changez les serrures de votre domicile si vous venez d'y emménager ou si vous venez de perdre vos clés.

Fermez la porte à double tour, même lorsque vous êtes chez vous.

Faites attention à tous les accès. Ne laissez pas de clé sur la serrure intérieure d'une porte vitrée.

Avant de laisser quelqu'un entrer chez vous, assurez-vous de son identité. En cas de doute, même si des cartes professionnelles vous sont présentées, appelez le service ou la société dont vos interlocuteurs se réclament.



Ne laissez jamais une personne inconnue seule dans une pièce de votre domicile.

Placez en lieu sûr vos bijoux, carte de crédit, sac à main et clés de voiture. Ne laissez pas d'objets de valeur visibles à travers les fenêtres.

Si vous possédez un coffre-fort, il ne doit pas être apparent.

Signalez au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie tout fait suspect pouvant indiquer qu'un cambriolage se prépare.

NE COMMETTEZ PAS D'IMPUDENCE

N'inscrivez pas vos nom et adresse sur votre trousseau de clés.

Ne laissez pas vos clés sous le paillason, dans la boîte aux lettres, dans le pot de fleurs... Confiez-les plutôt à une personne de confiance.

De nuit, en période estivale, évitez de laisser les fenêtres ouvertes, surtout si elles sont accessibles depuis la voie publique.



Ne laissez pas dans le jardin une échelle, des outils, un échafaudage ; ils offrent des moyens d'entrer chez vous.

Des conseils personnalisés pour rendre votre domicile plus sûr ? Rendez-vous à votre commissariat ou brigade de gendarmerie pour contacter le correspondant sûreté.



AVANT DE PARTIR EN VACANCES

Informez votre entourage de votre départ (famille, ami, voisin, gardien...).



Faites suivre votre courrier ou faites-le relever par une personne de confiance : une boîte aux lettres débordant de plis révèle une longue absence.

Transférez vos appels sur votre téléphone portable ou une autre ligne.

Votre domicile doit paraître habité tout en restant sécurisé. Créez l'illusion d'une présence, à l'aide d'un programmateur pour la lumière, la télévision, la radio...



Ne diffusez pas vos dates de vacances sur les réseaux sociaux et veillez à ce que vos enfants fassent de même. Il est déconseillé de publier vos photos de vacances. Toutes ces informations facilitent l'action des cambrioleurs.

OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

Vous partez en vacances ? Signalez votre absence au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie. Dans le cadre de leurs missions quotidiennes, les forces de sécurité pourront surveiller votre domicile. Renseignements et formulaires de demande disponibles sur place et sur Internet :

- Si vous habitez Paris ou la petite couronne (Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne), rendez-vous sur www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr > Rubrique Vous aider
- Si vous habitez hors de Paris et de la petite couronne, rendez-vous sur www.interieur.gouv.fr > Rubrique Ma sécurité > Conseils pratiques



Lisez attentivement votre contrat d'assurance habitation. Il mentionne les événements pour lesquels vous êtes couverts et les mesures de protection à respecter. Prenez contact avec votre assureur pour toute question.



Afin de renforcer la vigilance dans votre quartier et de diminuer les risques de cambriolages, vous pouvez demander la mise en œuvre du dispositif de participation citoyenne. Il met en relations élus, forces de l'ordre et habitants d'un quartier, dans l'objectif d'un maillage solidaire entre voisins. Contactez votre maire, pivot du dispositif.

○ Phénomènes météorologiques appelant la vigilance des personnes : conseils de comportement

○ Vent violent

Orange

- ⇒ Limitez vos déplacements et renseignez-vous avant de les entreprendre.
- ⇒ Prenez garde aux chutes d'arbres ou d'objets.
- ⇒ N'intervenez pas sur les toitures.
- ⇒ Rangez les objets exposés au vent.
- ⇒ Si vous devez installer un groupe électrogène, placez-le impérativement à l'extérieur des bâtiments.

Rouge

- ⇒ Restez chez vous et évitez toute activité extérieure.
- ⇒ Si vous devez vous déplacer, soyez très prudents. Empruntez les grands axes de circulation.
- ⇒ Prenez les précautions qui s'imposent face aux conséquences d'un vent violent et n'intervenez surtout pas sur les toitures.
- ⇒ Si vous devez installer un groupe électrogène, placez-le à l'extérieur des bâtiments.

○ Orages

Orange

- ⇒ Soyez prudents, en particulier dans vos déplacements et vos activités de loisirs.
- ⇒ Evitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques.
- ⇒ A l'approche d'un orage, mettez en sécurité vos biens, et abritez-vous hors des zones boisées.

Rouge

- ⇒ Soyez très prudents, en particulier si vous vous déplacez, les conditions de circulation pouvant devenir soudainement dangereuses.
- ⇒ Evitez les activités extérieures de loisirs.
- ⇒ Abritez-vous hors des zones boisées et mettez en sécurité vos biens.
- ⇒ Sur la route, arrêtez-vous et ne quittez pas votre véhicule.

○ Pluie - Inondation

Orange

- Renseignez-vous avant d'entreprendre un déplacement ou toute autre activité extérieure.
- ⇒ Evitez les abords des cours d'eau.
 - ⇒ Soyez prudent face au risque d'inondation et prenez les précautions adaptées.
 - ⇒ Renseignez-vous sur les conditions de circulation.
 - ⇒ Ne vous engagez en aucun cas, à pied ou en voiture, sur une voie immergée ou à proximité d'un cours d'eau.

Rouge

- ⇒ Informez-vous (radio, etc), évitez tout déplacement et restez chez vous.
- ⇒ Conformez-vous aux consignes des pouvoirs publics.
- ⇒ Respectez la signalisation routière mise en place.
- ⇒ Ne vous engagez en aucun cas, à pied ou en voiture, sur une voie immergée ou à proximité d'un cours d'eau. Mettez-vous à l'abri de la montée des eaux.

Pour en savoir plus, consulter le site : www.vigicrues.gouv.fr





○ Inondation

Orange

Renseignez-vous avant d'entreprendre vos déplacements et soyez très prudents. Respectez, en particulier, les déviations mises en place.

⇒ Ne vous engagez en aucun cas, à pied ou en voiture, sur une voie immergée. Dans les zones habituellement inondables, mettez en sécurité vos biens susceptibles d'être endommagés et surveillez la montée des eaux.

Rouge

Dans la mesure du possible, restez chez vous ou évitez tout déplacement dans les départements concernés.

⇒ S'il vous est absolument indispensable de vous déplacer, soyez très prudents.

Respectez, en particulier, les déviations mises en place.

⇒ Ne vous engagez en aucun cas, à pied ou en voiture, sur une voie immergée.

⇒ Signalez votre départ et votre destination à vos proches.

Pour protéger votre intégrité et votre environnement proche :

⇒ Dans les zones inondables, prenez d'ores et déjà, toutes les précautions nécessaires à la sauvegarde de vos biens face à la montée des eaux, même dans les zones rarement touchées par des inondations.

⇒ Prévoyez des moyens d'éclairage de secours et faites une réserve d'eau potable.

⇒ Facilitez le travail des sauveteurs qui vous proposent une évacuation et soyez attentif à leurs conseils.



○ Canicule

Orange

⇒ Passez au moins deux ou trois heures par jour dans un endroit frais.

⇒ Rafraîchissez-vous, mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour.

⇒ Adultes et enfants : buvez beaucoup d'eau.

⇒ Personnes âgées : buvez un litre et demi d'eau par jour.

⇒ Mangez normalement.

⇒ Evitez de sortir aux heures les plus chaudes (11h-21h).

Rouge

⇒ N'hésitez pas à aider ou à vous faire aider.

⇒ Passez au moins deux ou trois heures par jour dans un endroit frais.

⇒ Rafraîchissez-vous, mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour.

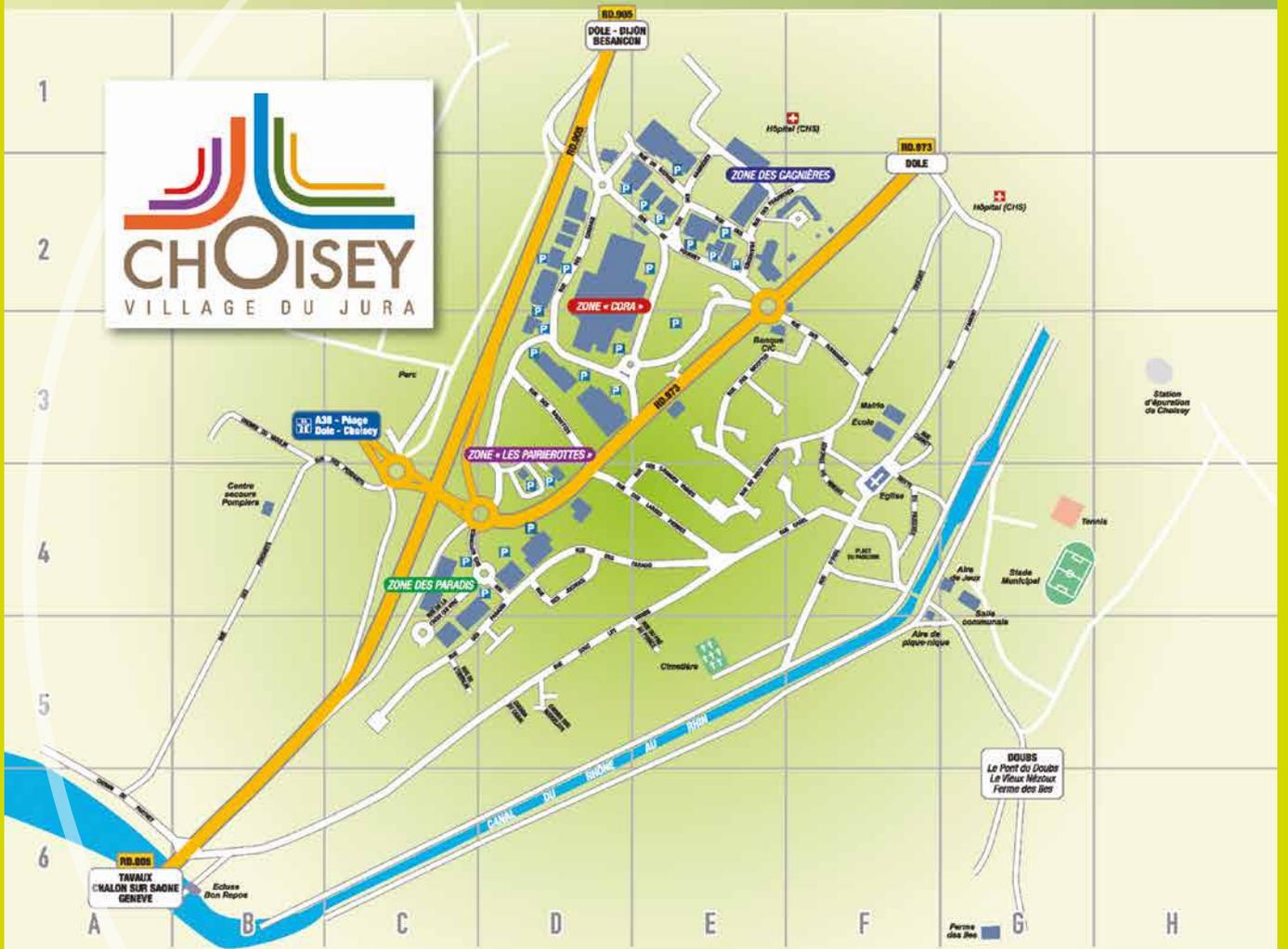
⇒ Adultes et enfants : buvez beaucoup d'eau.

⇒ Personnes âgées : buvez un litre et demi d'eau par jour.

⇒ Mangez normalement.

⇒ Evitez de sortir aux heures les plus chaudes (11h-21h).

Pour en savoir plus consulter les sites : www.sante.gouv.fr



RUES	
AMONT (RUE D).....	02-03
AVAIL (RUE D').....	F4
BAIQUETTES (RUE DES).....	D5
BEVOIS (RUE EN).....	E2
CANAL (CHEMIN DU).....	D5
CASEL (RUE).....	E4-F4
CHANCY (RUE).....	F3
CORNUES (RUE DES).....	D2-03
CROIX DU VIRE (RUE DE LA).....	C4
FERME DES ILES.....	G6
FOURNEY (RUE DU).....	E2
GAGNIÈRES (RUE DES).....	E2
GRANDES VIGNES (RUE DES).....	E4
GUYONNES (RUE DES).....	C4-D4
JUCHOUX (RUE DES).....	D1
LARGES PIERRAS (RUE DES).....	F4-E3
MOULIN (CHEMIN DU).....	B3
NICOTTES (RUE DES).....	E3
OBERLIN (RUE DE L').....	C5
PARADIS (RUE DES).....	D5
PARTREY (CHEMIN DEL).....	A6
PASQUIER (PLACE DU).....	F4
PASQUIER (ROUTE).....	F4
PENDANTS (RUE DES).....	E4-O4
PARMIERS (RUE DES).....	E2
PIRE AU PRINCE (RUE DU).....	C4-D5
ROUGELOTS (RUE DES).....	D6
ROUHAUCES (RUE DES).....	F3
SOUS LES VIGNES (RUE).....	D5-E5
TRUCHOT (CHEMIN DU).....	F3-F4
TRUCHOT (RUE DU).....	F3-F4
VEUX CHÂTEAU (RUE DU).....	E4-E3
VEUX MÉZOUX (CHEMIN DU).....	G6

ÉQUIPEMENTS	
AIRE DE JEUX.....	04
MAIRE.....	F3
AIRE DE PIQUE-NIQUE.....	F5
PARC.....	C3
BANQUE CIC.....	F3
POMPIERS CASERNE.....	B4
OMIETIÈRE.....	E5
SALLE COMMUNALE.....	G4
ECLUSE SOUS REPOS.....	B5
STADE MUNICIPAL.....	G4
ÉCOLE.....	F3
STATION ÉPURATION.....	F3
ÉGLISE.....	F4
TENNIS.....	G4

ZONE COMMERCIALE « CORA »	
1 HYPERMARCHÉ CORA & 11 DALENS NANCYNIÈRE.....	D2
2 BUT.....	D3
3 Local vacant.....	D3
4 Local vacant.....	D3
5 Local vacant.....	D3
6 Local vacant.....	D3
7 Local vacant.....	D3
8 Local vacant.....	D3
9 Local vacant.....	D3
10 Local vacant.....	D3
11 Local vacant.....	D3
12 Local vacant.....	D3
13 Local vacant.....	D3
14 Local vacant.....	D3
15 Local vacant.....	D3
16 Local vacant.....	D3
17 TOUSALON.....	D2
18 HOTEL BIS.....	D1
19 FOUR POULETTE.....	D2
20 MEGA JEANS.....	D2
21 CARGLASS.....	D2
22 LA VALLE AUX CHAUSSURES.....	D2
23 TRENTE.....	D2
24 TATI.....	D2
25 4 MURS.....	D1
26 LE GÉANT DU MEUBLE.....	D1
27 BUREAU VALLEE.....	D2
28 INTERSPORT.....	D2
29 L'ATLANTIDE CYCLE.....	D2
30 GARAGE CUYNET.....	D2
31 DANAGE BEAT - CUYNET OCCASIONS.....	D2
32 LA TOUR DE PIZZ.....	D2

ZONE HOTELIERE « LES PAIRIÉROTTES »	
1 HOTEL - BIS BUDGET.....	D4
2 RESTAURANT - BUFFALO GRILL.....	D4

ZONE COMMERCIALE DES GAGNIÈRES	
1 Local vacant.....	E2
2 LES OPTICIENS MUTUALISTES.....	E2
3 VITA LIBERTÉ.....	E2
4 CASH COMMENTERS.....	E1

ZONE COMMERCIALE DES PARADIS	
1 ORCHESTRA.....	D4
2 KING JOUET.....	D4
3 AUBREY.....	C4
4 CASA.....	C4
5 COMÈRE CUISINES ET BONIN SARL.....	D4
6 BLEU DES VOSSGES.....	C5
7 ZOE CONFETTI.....	C5
8 GEMO.....	D4-C5
9 AL DI.....	C4
10 GRAND FRAIS / POISSONNIERE CHALLER.....	D4
11 BOULANGERIE MARIE.....	D4
12 LA PÂTISSERIE.....	D4

PS : le plan n'étant pas mis à jour régulièrement, il est conseillé de vous abonner de la signalisation commerciale en place. Merci de votre compréhension.

